

Commission "Handicaps et bibliothèques"

par Marie-Cécile Robin

La jeune commission "handicaps et bibliothèques" a présenté au congrès d'Arles le résultat (provisoire) de ses travaux (commencés en novembre 1991) devant plusieurs bibliothécaires venant de tous horizons et intéressés par les retombées pratiques de nos activités sur leurs propres bibliothèques.

La commission, composée d'un "noyau dur" d'une dizaine de personnes (bibliothécaires, représentants d'associations et spécialistes) s'est attachée à analyser les principaux obstacles à l'accès des handi-

capés à nos bibliothèques, à nos documents et à notre profession. Les réalisations les plus marquantes des bibliothèques dans ce domaine ont été présentées aux participants.

Mais, afin de faire le point sur la situation réelle de nos services, nous avons élaboré avec l'aide de M. Grosbois et du service Etudes et recherche un questionnaire qui porte essentiellement sur l'accès aux bâtiments de personnes souffrant de mobilité réduite, de cécité, de surdité. Toutes les bibliothèques le recevront en Juillet 92 et nous pourrons à l'automne en tirer une synthèse destinée à alerter nos autorités de tutelle.

Nous essayerons ensuite de mieux comprendre ce qui est réellement pratiqué dans nos établissements pour l'accès aux documents.

Le 1er Avril 1992, une réunion rassemblant notamment des producteurs de documents adaptés en braille ou en sonore et une juriste de la Direction du Livre et de la Lecture a permis d'approfondir l'épineuse question des droits d'auteur. Cette question est en effet cruciale pour les éditeurs de documents adaptés, à l'heure où les nouvelles techniques de reproduction induisent des possibilités de fabrication et de piratage de plus en plus difficiles à contrôler.

Il a été recommandé de visiter les salles *Borges* de la Bibliothèque Publique d'Information, *Louis Braille* de la Médiathèque de la Villette, *Diderot* de la toute nouvelle Médiathèque de Bordeaux, et la *Bibliothèque sonore* modèle de la Bibliothèque municipale de Caen, pour n'en citer que quelques-unes. Les comptes rendus de nos réunions sont disponibles au siège de l'ABF.

Cet automne, il est prévu de dépouiller les résultats de l'enquête et de les publier, de tenir une seconde séance sur les droits d'auteur, de réunir, si possible, nos collègues handicapés, de diffuser le compte-rendu des travaux de la section des bibliothèques pour aveugles de l'IFLA, et de commencer la brochure, demandée par l'ABF, destinée à renseigner collègues et élus sur l'accueil des handicapés dans nos établissements.

J'ai par ailleurs demandé à Daniel Renoult quelles voies nouvelles ouvrait la récente unité entre les deux ministères pour des actions communes de la DLL et de la DPDU en faveur de l'accès des handicapés aux bibliothèques.